



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

n° 186-19 C

Objet : RS - Renouvellement de la délégation de la mise en œuvre et du suivi de la procédure d'autorisation préalable de mise en location à la Ville de Chambéry

- date de convocation le 12 décembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre 2019, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffinat

Josette Rémy

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux -

Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand -

Christian Papegay - Benoît Perrotton - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori -

Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher

Stéphane Bochet

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Luc Meunier

Michel Dyen

Christophe Richel

Hubert Marechal

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Nathalie Colin-Cocchi à Dominique Saint-Pierre - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Dominique Mornand à Aloïs Chassot - de Patrick Roulet à Delphine Julien - de Isabelle Rousseau à Alexandra Turnar - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 12

Emmanuelle Andrevon - Jean-Luc Berthelay - François Blanc - Julien Donzel - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Mustapha Hamadi - Bernadette Laclais - Pierre Perez - Marie Perrier - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

délibération **n° 186-19 C**

objet **RS - Renouvellement de la délégation de la mise en œuvre et du suivi de la procédure d'autorisation préalable de mise en location à la Ville de Chambéry**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage et de l'enseignement supérieur, rappelle que la lutte contre l'habitat indigne fait partie intégrante des orientations et actions du Programme local de l'habitat 2014-2019 et du volet habitat du PLUi HD.

La Ville de Chambéry, engagée depuis de nombreuses années dans une politique de lutte contre l'habitat indigne, souhaite mettre en œuvre un nouvel outil d'amélioration de la qualité du bâti par le biais de la demande d'autorisation préalable de mise en location de logement.

Aussi, en application de la délibération du Conseil municipal du 16 septembre 2019, le maire de Chambéry a sollicité Grand Chambéry, compétente en matière d'habitat, pour l'instauration de la procédure d'autorisation préalable de mise en location sur le périmètre du centre ancien, et pour déléguer à la Ville de Chambéry sa mise en œuvre.

Grand Chambéry a décidé, par délibérations du 26 septembre 2019, d'instaurer la procédure d'autorisation préalable de mise en location sur ce secteur à compter du 1^{er} mai 2020 et de déléguer sa mise en œuvre et son suivi à la Ville.

La délégation de mise en œuvre et de suivi à la Ville de Chambéry est limitée à la durée de validité du Programme local de l'habitat 2014-2019. Le PLUi HD, approuvé par délibération du 18 décembre 2019, faisant office de PLH, se substituera de fait au PLH 2014-2019 dès qu'il deviendra exécutoire.

Il convient donc de renouveler la délégation à la Ville de Chambéry et de conclure une nouvelle convention de délégation qui en précise les modalités.

Contenu de la délégation

La mairie de Chambéry réalisera l'ensemble des actions concourant à mettre en œuvre la procédure d'autorisation préalable de mise en location, c'est-à-dire assurer :

- la communication auprès du public et des acteurs locaux,
- l'accueil et l'information du public,
- l'instruction des demandes d'autorisation,
- la délivrance des autorisations et des refus,
- le contrôle,
- le suivi et l'évaluation,
- le contentieux.

Modalités financières de la délégation

Les dépenses seront intégralement prises en charge par la Ville de Chambéry.

Durée de la délégation

La délégation de mise en œuvre et de suivi à la Ville de Chambéry prendra effet à compter de la date où le PLUi HD approuvé deviendra exécutoire et sera limitée à sa durée de validité.

Modalités de contrôle et de suivi

Le maire de Chambéry adressera à Grand Chambéry un rapport annuel sur l'exercice de cette délégation.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs,

Vu la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,

Vu les articles 92 et 93 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

Vu les articles L.635-1 à L.635-11 du code de la construction et l'habitation,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2016-1790 du 19 décembre 2016 relatif aux régimes de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location,

Vu l'arrêté du 27 mars 2017 relatif au formulaire de demande d'autorisation préalable de mise en location de logement et au formulaire de déclaration de transfert de l'autorisation préalable de mise en location de logement,

Vu la délibération n° 124-13 C du Conseil communautaire du 19 décembre 2013, adoptant le Programme local de l'habitat 2014-2019,

Vu la délibération n° 158-18 C du Conseil communautaire du 27 septembre 2018 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération du Conseil municipal de Chambéry du 16 septembre 2019 autorisant le maire à demander à Grand Chambéry d'instaurer la procédure d'autorisation préalable de mise en location pour Chambéry et de déléguer à la Ville de Chambéry sa mise en œuvre,

Vu la délibération n° 138-19 C du Conseil communautaire du 26 septembre 2019 instaurant la procédure d'autorisation préalable de mise en location pour un secteur de Chambéry,

Vu la délibération n° 139-19 C du Conseil communautaire du 26 septembre 2019 déléguant la mise en œuvre et le suivi de la procédure d'autorisation préalable de mise en location à la Ville de Chambéry,

Vu la délibération n° 185-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 ajustant le périmètre de la procédure d'autorisation préalable de mise en location pour un secteur de Chambéry,

Vu la sollicitation du maire de Chambéry en date du 20 septembre 2019,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **délègue** à la Ville de Chambéry la mise en œuvre et le suivi de la procédure d'autorisation préalable de mise en location sur Chambéry, à compter de la date où le PLUi HD approuvé sera exécutoire et jusqu'à la date d'échéance du PLUi HD,

Article 2 : **approuve** la convention de délégation de mise en œuvre et de suivi du permis de louer à intervenir avec la Ville de Chambéry, ci-jointe,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention de délégation et toute pièce à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 186-19 C

Objet de l'acte : RS - Renouvellement de la délégation de la mise en œuvre et du suivi de la procédure d'autorisation préalable de mise en location à la Ville de Chambéry

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme 2 - Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

Date de l'acte : 18 décembre 2019

Annexe(s) : annexe délégation permis louer

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191218-lmc1H22849H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22849H1

Date de transmission en Préfecture : 20 décembre 2019

Date de réception en Préfecture : 20 décembre 2019

Période d'affichage : du au